

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 07/11/2024

Date de la convocation 29/10/2024
Date d'affichage 29/10/2024
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 13

L' an 2024, le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire

Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, VERRIEZ Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric

Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie, M. VERON Antoine
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RENARD Catherine à Mme REBEILLEAU Pascale, M. MUREAU Christophe à M. KIEFFER Thiébault

Secrétaire : Mme BIRIE-HABAS Cécile

<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>				
Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU Bien situé 11 allée des Tilleuls – 1966 m ²				
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>				
Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU Bien situé 3 lotissement du Clos Bacchus – 828 m ²				
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>				
Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU Bien situé 30 rue des Rogelins – 2298 m ²				
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>				
Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU Bien situé Clos Lallemand (parcelles AC 140 141 142 143) – 1278 m ²				
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>				
Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU Bien situé Grand'rue (parcelle AC 134) – 1984 m ²				
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>				
Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU Bien situé 29 rue des Rogelins (parcelle AD 128) – 1338 m ²				
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>				
Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU Bien situé 108 Grand'rue – section AC 481 – 1088 m ²				
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
MARCHE TRAVAUX TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN CABINET MEDICAL Entreprises retenues - 11 lots - relance consultation lot 3 charpente couverture (fin de consultation le 31/10/2024 Notification aux entreprises le 28/10/2024 (signature du marché avec lots par M. le Maire, suivant délégation du Conseil Municipal en date du 09/07/2020)				
LOT	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	TOTAL HT	Total TTC
1	TERRASSEMENT - VRD	JUSTEAU TERRASSEMENT	23 800.00 €	28 560.00 €

2	DEMOLITION - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT DE FACADE	DUBOIS JONHATAN	65 950.00 €	79 140.00 €
3	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ARDOISE		Lot en cours d'analyse – suite à lancement de consultation supplémentaire jusqu'au 31/10/2024	
4	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	ATLANTIQUE OUVERTURE	10 200.00 €	12 240.00 €
5	MENUISERES INTERIEURES BOIS	MENUISERIE CAILLEAUD	6 538.80 €	7 846.56 €
6	PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS	EGDC SERVICES	20 188.41 €	24 226.09 €
7	ELECTRICITE - VENTILATION	LESTABLE MOLISSON	14 091.11 €	16 909.33 €
8	PLOMBERIE - PRODUCTIONS ECS	LESTABLE MOLISSON	10 113.33 €	12 136.00 €
9	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	LESTABLE MOLISSON	9 999.50 €	11 999.40 €
10	CARRELAGES - FAIENCES	CHUDEAU CARRELAGE	7 593.99 €	9 112.79 €
11	REVETEMENTS MURAUX - PEINTURE	CHUDEAU	6 551.02 €	7 861.22 €
			TOTAL HT	Total TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette décision.

Réf : 2024-11-61

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

FINANCES

BP 2024 décision modificative n° 2 - Travaux en régie

CONSIDERANT les travaux réalisés à l'espace Hulin (pose de 3 radiateurs) ainsi que l'aménagement extérieur de la salle Mariane ;
CONSIDERANT que ces travaux ont nécessité l'achat de différentes fournitures, et la prise en compte du temps des agents techniques représentant un coût respectif de :

- Salle Hulin pose de radiateurs : 1026.54 euros
- Salle Mariane aménagement extérieur : 2335.17 euros

CONSIDERANT que des crédits avaient été inscrits dans la section de fonctionnement aux chapitre 011 - charges courantes (achats de petits équipements, location de matériels) et 012 - charges de personnel, doivent être inscrits différemment pour faire figurer les travaux en régie

Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

La décision modificative se présente comme suit :

Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
722 Immobilisations corporelles	042		3361.71		
21311 Hôtel de ville	040			2335.17	
21318 Travaux de voirie	040			1026.54	
Virement à la section d'investissement	023	3361.71			
Virement de la section de fonctionnement	021				3361.71

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- ACCEPTE les mouvements de crédits suivants en prévision d'inscription de travaux en régie

Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
722 Immobilisations corporelles	042		3361.71		
21311 Hôtel de ville	040			2335.17	
21318 Travaux de voirie	040			1026.54	
Virement à la section d'investissement	023	3361.71			
Virement de la section de fonctionnement	021				3361.71

- ACCEPTE que Monsieur le Maire ou son adjoint aux Finances passe les écritures comptables au budget 2024

Réf : 2024-11-62
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS A TORD
Pour faire suite au vote du budget 2024, considérant les écritures d'amortissements, Considérant les écritures comptables suivantes :

- en 2019 – frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Sté Cophiam pour un montant de 5544 euros (études amorties sur 5 ans) – fiche inventaire 2031-12
- en 2020– frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Sté Cophiam pour un montant de 3792 euros (études amorties sur 5 ans) – fiche inventaire 2031-13

Monsieur le Maire explique que c'est à tord que les écritures ci-dessus ont été amorties. En effet, ces frais d'études seront suivis de travaux. Dès lors, ces frais ne seront donc pas amortis mais intégrés au montant des travaux lors de leur commencement.

Après avoir entendu cet exposé,
Le Maire demande au Conseil Municipal de voter l'annulation des amortissements sur les écritures mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

- ACCEPTE que les fiches d'inventaires comme mentionnées ci-dessus concernant des frais d'études assortis plus tard de travaux ne soit pas amortis et aient été considérées à tord comme amortissables

Réf : 2024-11-63
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

BP 2024 – AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR RISQUES
REPRISE DE PROVISIONS
Monsieur le Maire explique :
Sur recommandations du Service de Gestion Comptable de Saumur,
Considérant le montant des provisions acté par la commune de Varrains depuis plusieurs années au compte 4911 pour un montant total de 8228.38 euros,
Considérant la somme des dettes douteuses actée au 31/12/2023 pour un montant de 2480 euros, il convient d'ajuster le montant des provisions.
Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajuster les provisions pour risques à 2480 euros au lieu des 8228.38 euros.
Les écritures comptables se feront par l'émission d'un titre de recettes d'ordre mixte au compte 7817 pour la différence soit 5748.38 euros.

Après avoir entendu cet exposé
LE CONSEIL MUNICIPAL

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'ajustement des provisions pour risques tel que mentionné ci-dessus

URBANISME

- DOSSIER DES ROGELINS

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée du dossier du secteur d'habitation des Rogelins : suite à l'arrêté préfectoral du 26/3/2024 – le Préfet a prescrit la réalisation préalable d'une opération de fouilles archéologiques avant tous travaux sur la zone.

Nécessité de revoir le projet d'en son ensemble avec définition coût exact et subventions possibles – laisser ou non les vestiges dans le sol en adaptant l'aménagement

AFFAIRES DIVERSES

- Dossier Architectes des Bâtiments de France (volonté du Conseil Municipal de diminuer le périmètre des 500 mètres autour du pigeonnier) : suite aux courriers du 21/5 + relance 30/9 de la mairie – toujours en attente d'une réponse par ABF
- Réunion de travail du Conseil Municipal (sécurité routière) le mercredi 13 novembre 2024 à 19 h – étude aménagement et sécurité routière suite à étude Département Maine-et-loire
- Cérémonie du 11 novembre 10h00 Formation du cortège place de l'Eglise de Varrains
- Prochaines réunions de Conseil Municipal le jeudi à 20 h: 5/12/2024 – 9/01/2025 – 06/02/2025 – 06/03/2025 – 03/04/2025 – 13/05/2025 (le mardi) – 12/06/2025 et 10/07/2025

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE